

Prévention de l'allo-immunisation Rhésus D chez les patientes de groupe Rhésus D négatif

Mise à jour de décembre 2017
des RPC du CNGOF de 2005

1. Mesures générales au cours de la grossesse

- Une double détermination de groupe sanguin RhD et une recherche d'agglutinines irrégulières (RAI) doivent être obtenues dès le premier trimestre de la grossesse chez toutes les femmes.
- Si la femme est RhD négatif :
 - une information doit être délivrée sur l'immunisation anti-RhD : dépistage, suivi, prévention. À cette occasion, le groupe RhD du conjoint est à documenter ;
 - si le conjoint est de groupe Rhésus D positif ou inconnu, un génotypage RhD fœtal sur sang maternel est réalisé à **partir de 11 SA**, que la grossesse soit monofoetale ou multiple.

2. Conduite à tenir en cours de grossesse en fonction des résultats du génotypage

- ***Si le fœtus a un génotype RhD positif***, la grossesse est incompatible dans le système RhD et donc la femme à risque d'allo-immunisation. L'immunoprophylaxie Rhésus devra être réalisée par injection d'IgRh (prophylaxie ciblée en cas d'événement à risque et systématique à 28 SA).
- ***Si le fœtus a un génotype RhD négatif*** sur un premier prélèvement, un contrôle devra être effectué sur un second prélèvement réalisé après 15 SA et avec au moins 15 jours de délai par rapport au premier prélèvement. Si le fœtus est confirmé RhD négatif sur le second prélèvement, la prévention de l'allo-immunisation Rhésus en cours de grossesse n'est pas utile.
- ***Si le génotype fœtal RhD ne peut être déterminé*** sur deux prélèvements, le fœtus devra être considéré comme RhD positif, et la grossesse en situation d'incompatibilité donc à risque d'immunisation. L'immunoprophylaxie Rhésus devra être réalisée par injection d'IgRh ciblée en cas d'événement à risque et systématique à 28 SA.

3. Conduite à tenir à l'accouchement en fonction des résultats du génotypage fœtal RhD en cours de grossesse

- ***Si le génotypage fœtal RhD était positif pendant la grossesse*** et le document disponible à l'accouchement :
 - il n'est pas utile de réaliser un groupe Rhésus du nouveau-né ;
 - l'immunoprophylaxie Rhésus par IgRh devra être réalisée dans les 72 heures après l'accouchement et la dose d'IgRh adaptée au Kleihauer.
- ***Si le génotypage fœtal RhD était négatif, indéterminé ou non réalisé*** en cours de grossesse :
 - le groupe Rhésus D du nouveau-né sera réalisé à la naissance ;
 - l'immunoprophylaxie du post-partum sera décidée en fonction de ce groupe.

Prescription du génotypage RhD foetal et interprétation des résultats

